



Cher collègue directrice ou directeur, de 1 classe à 16 classes,

Bien que me considérant avant tout comme un enseignant, je m'adresse à vous de par ma fonction occupée de directeur (dont chargé d'école pendant 4 ans). Cela fait plusieurs années que mon syndicat, le SE-Unsa 12, revendique, participe à des réunions (groupe de simplification des tâches, groupe de consultation des directeurs,...) avec notre administration, fait des rappels à la loi (ordre de mission, frais de déplacement,...),... Parmi toutes les difficultés repérées, figure en bonne place le manque de temps. C'est sur ce point qu'il me semble que collectivement, nous pouvons agir.

Ces dernières années, faute de temps dédiés à cette fonction, les invitations se sont multipliées venant de différents interlocuteurs, notamment de notre administration. Le besoin est là, c'est une certitude mais est-ce normal que ce soit notre temps personnel qui finance ce manque ? Autant on peut considérer qu'une collectivité, une association de parents,... ne nous est pas redevable du temps qu'il nous demande, autant cela me semble grave que notre propre institution nous demande du bénévolat.

A y regarder de près, ces invitations ne sont pourtant pas des ordres de mission et ne sont donc pas, à ce titre, des obligations. D'ailleurs, il n'y a jamais de défraiements, pourtant obligatoires dès que l'on se déplace hors de sa commune administrative ou hors de sa commune de résidence (hors transport public de substitution).

Souvent aussi, on est tenté de se dire que des informations officielles vont nous manquer si nous ne répondons pas favorablement à ces réunions, pénalisant notre école. Pourtant, l'administration est tenue de nous donner ces informations en cas d'absence (nous l'avions rappelé en CAPD et cela a été redit ces derniers jours en réunion avec un IEN). C'est donc bien à notre administration de nous garantir un même niveau d'information, présent ou pas. Au passage, cela aurait pour conséquence de poser par écrit ce que trop souvent on nous dit uniquement par oral (il n'y a qu'à voir la diminution du nombre de notes de service...).

Pourtant, des solutions existent pour compenser ce temps non institutionnel. L'an dernier, la DASEN avait d'ailleurs retiré 3 heures dans la formation continue. Une collègue, partie à cette rentrée dans un autre département m'indique que des jours de compensation sont données aux collègues. Il existe donc des marges de manœuvre locales pour éviter d'épuiser les directeurs/directrices. D'ailleurs, on constate que dans notre département, d'une circonscription à une autre, le nombre de sollicitations n'est pas le même.

Pourquoi cela n'évolue-t-il donc pas ? Pas besoin, puisque cela fonctionne et que cela ne coûte rien... Chacun d'entre nous peut ne pas assister à ces réunions et ainsi mettre fin à ce mode de fonctionnement, chronophage et problématique. C'est en ce sens que nous devrions répondre négativement à ces invitations. Que risquons-nous ? Rien, ce ne sont que des invitations... Qu'avons-nous à gagner ? Tout ou presque mais déjà davantage de respect.

Sébastien Ségur
Directeur de l'école de Mayran